

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal
du Jeudi 3 Juin 2021 à 18 h 30**

Etaient présents :

MM. BOULLET Jérôme – FARGUES Esther – MANCEL Marie-José –
RICAUD Jean-Marc – VERLHIAC Béatrice – BORDAS Eric –
GERARD Maryse – MIRAILLES-RIU Katie – BERAUD Pierre Emmanuel –
DIOT Emmanuelle – AUBIER Sandra – LETIENT Antoine –
MOREAU-HÉRAUD Peggy – ESPARTA Vincent – FLAMANT Frédéric –
CLARET Julie – WLOCZYSLAK Philippe – CLARET Pauline – MAZE Serge –
VERGEZ Christine – PELÉ Emmanuel – BOURRIER Christian –
CABIANCA Christine

Secrétaire de séance : Mme CLARET Julie

Suite à la démission de Monsieur Jérôme BOULLET, Maire, Monsieur Serge MAZE, doyen de l'assemblée, ouvre la séance.

Il fait part de la démission de Monsieur Eric LE COZ, remplacé par Madame Pauline CLARET, suivante immédiate de la liste.

Il laisse la parole à Monsieur Jérôme BOULLET, Maire démissionnaire qui fait une déclaration.

Monsieur Philippe WLOCZYSLAK fait ensuite également une déclaration.

Puis il est procédé à l'élection du Maire.

I. Election du Maire

Monsieur Serge MAZE demande au Conseil Municipal quels sont les candidats à la fonction de Maire. Seule, Madame Esther FARGUES présente sa candidature.

Monsieur Emmanuel PELE fait une déclaration indiquant que son groupe d'opposition ne votera pas pour cette candidature et s'abstiendra.

Après un vote à bulletin secret, Madame Esther FARGUES est élue Maire par 15 voix pour, 2 bulletins nuls et 6 bulletins blancs.

Après avoir fait une déclaration, Madame Esther FARGUES poursuit l'ordre du jour de la réunion en faisant procéder à la désignation de Madame Julie CLARET en qualité de secrétaire de séance, et en demandant l'approbation du compte rendu de la précédente réunion. Celui-ci est approuvé à l'unanimité

II. Détermination du nombre des Adjointes

Monsieur Pierre Manuel BERAUD rappelle que lors de la séance précédente du 08 avril 2021, le nombre des adjoints avait été fixé à cinq, et s'étonne de cette proposition visant à le faire évoluer à six.

A l'unanimité, le Conseil fixe à six le nombre des Adjointes à élire.

III. Election des Adjoints

Une seule liste est proposée.

Monsieur Emmanuel PELE fait une déclaration en rappelant notamment :

- *que la liste candidate est constituée par la même liste d'adjoints,*
- *la nécessité de travailler sur des projets structurants, de mettre fin à cette mauvaise gestion des écoles,*
- *et de se mettre rapidement au travail au sujet du PLUI-H.*
- *que son groupe d'opposition ne votera pas pour la liste candidate et s'abstiendra.*

Monsieur Pierre Manuel BERAUD sollicite une présentation de chaque candidat, et indique qu'il aurait été louable que la liste ait été ouverte à l'opposition.

Après un vote à bulletin secret, sont élus à la majorité absolue par 14 voix pour, 3 bulletins nuls et 6 bulletins blancs :

- Mme GERARD Maryse, 1^{ère} Adjointe
- Mr RICAUD Jean-Marc, 2^{ème} Adjoint
- Mme MOREAU-HERAUD Peggy, 3^{ème} Adjointe
- Mr LETIENT Antoine, 4^{ème} Adjoint
- Mme MANCEL Marie-José, 5^{ème} Adjointe
- Mr BORDAS Eric, 6^{ème} Adjoint

IV. Indemnité de fonction du Maire et des Adjoints

Monsieur Pierre Manuel BERAUD propose que les indemnités du Maire soient ramenées à la hauteur de celle des Adjoints, et que des binômes « Adjoint-Conseiller Municipal » soient institués.

Madame Emmanuelle DIOT rejoint les propos tenus par Monsieur Pierre Manuel BERAUD en faveur d'une ouverture auprès de tous les Elus, en précisant qu'une grosse erreur serait commise en poursuivant dans cette démarche.

A l'unanimité, le Conseil Municipal fixe le montant des indemnités de fonction comme suit :

- Maire : 51,6 % de l'indice brut 1027
- Adjoints : 19,8 % de l'indice brut 1027

Ces indemnités sont majorées de 15 %, considérant que la commune est bureau centralisateur cantonal

V. Délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Par 21 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, le Conseil Municipal donne pouvoir au Maire pour prendre les décisions relatives à :

- la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants
- la passation des contrats d'assurance ainsi que l'acceptation des indemnités de sinistres y afférentes
- la création des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux
- la délivrance et reprise des concessions dans les cimetières
- l'acceptation des dons et legs non grevés de conditions ni de charges
- l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4.600 euros
- l'exercice du droit de préemption
- les actions en justice ou défense de la commune dans les actions intentées contre elle
- la réalisation de lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le Conseil Municipal
- l'exercice du droit de préemption sur les fonds de commerce
- le renouvellement de l'adhésion aux associations dont la commune est membre

Chayer

~~Wolfe~~

Goff

~~K. Mitchell~~

River

Samp

Asian

~~Wolfe~~

~~Spartan~~

~~Wolfe~~

~~Wolfe~~